



ARCHIVES

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 392 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 364 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel

pour publication immédiate

N° 91/13

Le 13 mai 1991

Timor oriental (Portugal c. Australie)

Fixation de délais

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Par une ordonnance du 3 mai 1991, le Président de la Cour, après s'être renseigné auprès des Parties, a fixé comme suit les dates d'expiration des délais pour le dépôt des pièces de la procédure écrite dans l'affaire relative au Timor oriental (Portugal c. Australie), portée devant la Cour le 22 février 1991 par le Gouvernement portugais :

pour le mémoire du Portugal, le 18 novembre 1991;
pour le contre-mémoire de l'Australie, le 1^{er} juin 1992.

La suite de la procédure est réservée.